

CONSEIL UNIVERSITAIRE**Séance ordinaire****23 septembre 2025, 8 h 30****Salle du Conseil (3632)**
Pavillon Louis-Jacques-Casault**PROCÈS-VERBAL****Personnes présentes :**

Arsenault, Marie	Faucher, Alain	Morin, Charles M.
Audette, Marie	Fleury, Pascale	Mpey, Giresse Ilimi
Ayihounton, Mahouna Gael Précieux	Gauvin, Jean-François	Pastinelli, Madeleine
Bastien, Josée	Gélinas, Nancy	Pilote, Annie
Beaulieu, Marie-Claude	Gélineau, François	Pons, Frank
Bergeron, Cathia	Gomez-Perez, Muriel	Rainville, Simon
Bernier, Carmen	Grenier, Jean-Noël	Richard, Darren Edward
Bhiry, Najat	Guérette, Yves	Roberge, Jacynthe
Boudreau, Stéphane	Jeanrie, Chantale	Rodrigue, Marie-Josée
Boudreault, Nathalie	Kablan, Serge A.	Roy, Denis
Bourgoin, Sylvain-Georges	Lacroix, René	Saucier, Linda
Brouillet, Eugénie	Laflamme, Anne-Marie	Schneider, Cyril
Campana, Aurélie	Lampron, Louis-Philippe	Senécal, Caroline
Chandad, Fatiha	Lapointe, Line	Sirois, Pauline
D'Amours, Sophie	Larose, Nathalie	Stylios, Alexandre
Darveau, André	Martin, Hélène	Tchotourian, Ivan
Desputeau, Francis	Mbourou Azizah, Ginette	Tounkara, Salimatou-Ismael
Douville, Frédéric	Méthot, Julie	Tremblay, Yves
Doyon, Maurice	Méthot, Pierre-Olivier	Viau-Guay, Anabelle
Duchesneau-Turgeon, Coralie	Montagne, Benjamin	

Personnes absentes :

Charette, Louise	Lépinay, Frédéric	Roche, Stéphane
Fougères, André	Morin, Jean-François	Viau, Alain A.
Ghaouti, Loubna	Paquin, Jonathan	
Goulet, Vincent	Raymond, André	

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 23 septembre 2025 ouverte à 8 h 30.

2. Discours de la rentrée

La présidente du Conseil prononce le discours de la rentrée, dont le texte intégral est disponible sur le site Web de l'Université Laval.

3. Adoption de l'ordre du jour

Frédéric Douville propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Maurice Doyon.

Proposition de modification de l'ordre du jour : retrait des temps indiqués pour chaque point

Un membre propose de modifier l'ordre du jour afin que le temps indiqué pour chaque point de l'ordre du jour ne soit pas pris en considération. Il mentionne que cette indication correspond à une recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU), inscrite dans le « plan d'action du CGCU 2025-2026 » au point 8.1 de l'ordre du jour, lequel doit être adopté.

La secrétaire générale indique que la durée prévue pour chaque point est approximative et indicative, elle sert uniquement de guide pour la présente séance, donc aucune modification est nécessaire. Ce sujet sera discuté dans le cadre du projet pilote lié au plan d'action proposé par le CGCU.

Proposition de modification de l'ordre du jour : retrait du point concernant la nomination de l'ombudsman

Ce membre propose également le retrait du point 14 « Nomination : Ombudsman : recommandation au Conseil d'administration (CA) » de l'ordre du jour. Il précise que les membres du Conseil universitaire (CU) n'ont pas eu accès aux curriculums vitae (CV) de l'ensemble des candidatures examinées par le comité de sélection.

Une membre appuie la proposition de retirer le point relatif à la nomination de l'ombudsman, en soulignant le manque d'informations concernant les autres candidatures, ce qui complique la prise de décision. Elle propose de reporter ce point à une séance ultérieure, une fois que les autres candidatures, ou minimalement celles rencontrées en entrevue, auront été transmises aux membres du CU.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances détaille la procédure de nomination, telle que décrite dans le Règlement concernant l'ombudsman (révisé et modifié par le CU et le CA le 15 juin 2022). Il explique le rôle du comité de sélection qui, une fois les délibérations complétées, la rectrice ou le recteur dépose la recommandation du Comité conseil ainsi que sa propre recommandation au CU. Ainsi, le CU se prononce uniquement sur la candidature déposée. La procédure a été suivie telle qu'elle est prescrite dans le Règlement.

Toujours au sujet de cette demande de retrait de point, un autre membre appuie la proposition, en affirmant que rien dans le Règlement ne semble interdire la diffusion des candidatures.

La secrétaire générale souligne que l'appel de candidatures a été ouvert à des personnes externes à l'Université sans les informer qu'elles devraient soumettre leur dossier complet au CU, composé de 67 membres, ce qui pourrait nuire à l'attractivité du poste, surtout pour les candidatures confidentielles de personnes déjà en emploi. Le Comité conseil, prévu par le Règlement sur l'ombudsman et composé de membres représentatifs de la communauté universitaire ayant signé des engagements de confidentialité, examine les dossiers et formule des recommandations. Les membres du CU ont accès au dossier de la personne recommandée et peuvent poser leurs questions. La secrétaire générale remet en question la pertinence de refaire l'examen des candidatures par le CU, soulignant que cela compromet la raison d'être du Comité et va à l'encontre des règles établies, de confidentialité et de protection des renseignements personnels. Le Règlement stipule que le Comité conseil présente sa recommandation au CU, sans mentionner

la présentation de tous les dossiers étudiés. Ainsi, même à huis clos, il n'est pas possible de transmettre ces dossiers personnels.

La présidente du Conseil réitère que les candidats et candidates ont consenti à ce que leur dossier soit examiné par le Comité, mais n'ont pas autorisé la divulgation de leur nom au CU si leur candidature n'est pas retenue par le Comité. Elle souligne la possibilité de réviser le règlement en vigueur.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le manque d'informations sur l'ensemble des candidatures;
- L'absence de disposition dans le Règlement interdisant la diffusion des CV;
- Le principe de confidentialité entourant le huis clos.

Considérant le règlement et les pratiques actuelles concernant la nomination de l'ombudsman, la présidente du Conseil juge la proposition de modification de l'ordre du jour non recevable.

Proposition de modification de l'ordre du jour : devancer le point « Questions des membres »

Une membre insiste sur le fait qu'il a été demandé à plusieurs reprises, lors de séances précédentes, que le point « Questions des membres » soit abordé plus tôt dans l'ordre du jour.

La secrétaire générale rappelle que les règles de procédure du CU, en place depuis plusieurs années, déterminent déjà le déroulement des séances, incluant les questions des membres à la fin de l'ordre du jour. Dans le cadre du projet pilote du CGCU, cette question sera réexaminée. À la fin de l'exercice, il est envisagé d'adopter de nouvelles règles de procédure adaptées au CU, tout en s'appuyant sur le Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal. Il est suggéré, pour l'année en cours, de maintenir l'ordre actuel et d'évaluer si le problème de manque de temps pour les membres souhaitant s'exprimer durant la période de questions persiste.

Un autre membre souligne l'importance des discussions et leur rôle crucial dans le fonctionnement du CU et de l'Université. Il exprime le désir de voir ces moments d'échange mieux intégrés dans le déroulement des séances, en proposant de les positionner après les communications de la présidente.

La présidente du Conseil indique qu'une demande formelle doit être faite pour chaque séance.

Yves Tremblay propose, Muriel Gomez-Perez appuie,

CU-2025-143

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 septembre 2025
afin de déplacer le point 14, intitulé « Questions des membres », après le
point 4, intitulé « Communications de la présidente ».

L'adoption de la proposition CU-2025-143 requiert les deux tiers des voix.

La proposition CU-2025-143 **est rejetée** (24 pour, 26 contre, 4 abstentions).

Deux membres demandent de sortir de l'ordre du jour de consentement le point intitulé « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2025 » pour des questions.

Adoption de l'ordre du jour modifié

Frédéric Douville propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2025-144

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du
23 septembre 2025.

La proposition CU-2025-144 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 10 contre).

4. Communications de la présidente (DA-2025-414)

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Anne-Marie Laflamme, à titre de secrétaire générale;
- Alexandre Stylios, doyen de la Faculté de droit;
- Marie Arsenault, doyenne de la Faculté de médecine;
- Stéphane Boudreau, doyen de la Faculté de sciences et de génie;
- Yves Guérette, doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses;
- Marie Audette, doyenne par intérim de la Faculté de médecine dentaire;
- Loubna Ghaouti, directrice de la bibliothèque;
- Fatiha Chedad, professeure à la Faculté de médecine dentaire;
- Jean-François Gauvin, professeur à la Faculté des lettres et des sciences humaines;
- Line Lapointe, professeure à la Faculté des sciences et de génie; et
- Mahouna Gael Précieux Ayihounton, étudiant de 3^e cycle.

Le renouvellement de mandat de :

- Pauline Sirois, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation; et
- Chantale Jeanrie, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation.

Elle mentionne la fin du premier mandat renouvelable de :

- Darren Edward Richard, professeur à la Faculté de médecine.

4.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2024

4.1.1 Prix Formation continue

Diffusion aux membres de la vidéo présentant la lauréate du prix :

- Nancy Gaudreau, professeure titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation.

La professeure se réjouit de la reconnaissance croissante accordée aux formations MOOC non créditées, même si elles ne sont pas liées à un grade ou à une diplomation. Cette reconnaissance contribue à notre mission universitaire de rendre les connaissances en recherche accessibles à un large public. Notamment, les participants et participantes du MOOC sur le TDAH pourront s'appuyer sur des informations fiables, plutôt que sur celles qui circulent largement sur les réseaux.

4.1.2 Prix Ressource pédagogique

Diffusion aux membres de la vidéo présentant la lauréate du prix :

- Gaëlle Cachat-Rosset, professeure agrégée au Département de management de la Faculté des sciences de l'administration.

La professeure exprime sa gratitude envers l'Université pour la reconnaissance de la création du jeu sérieux Diver'Cité, destiné aux étudiantes et étudiants du cours Systèmes et pratiques de gestion en équité, diversité et inclusion (ÉDI). Elle insiste sur son importance grandissante face aux défis actuels liés à l'ÉDI. Elle espère que le jeu continuera à évoluer pour offrir une pédagogie bénéfique dans ce domaine. La professeure met également en lumière la diversité de l'équipe de projet, qu'elle considère comme un élément crucial de leur succès.

4.2 Tableau de suivis CU (DA-2025-415)

Le tableau de suivis du CU est déposé à titre informatif.

4.2.1 Informations et historique des surplus budgétaires de l'Université Laval

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances explique que l'Université maintient une communication continue concernant les surplus budgétaires. Ces informations ont été discutées avec le CU juste avant l'adoption du budget et ont été reprises lors de deux rencontres avec la communauté universitaire à la fin du mois de mai et au début du mois de juin dernier.

Actuellement, c'est l'étape de la préparation des états financiers annuels, qui seront également discutés lors de leur dépôt à l'automne. Le vice-recteur a souligné que ce cycle d'information se poursuivra, avec une rencontre prévue avant la présentation de la proposition de budget au CU, comme cela a été fait l'année dernière.

Une question d'un membre porte sur la présentation des états financiers et des surplus budgétaires à savoir si elle aura lieu au CU à l'automne, et si les informations seront transmises avant la veille de l'adoption du budget.

4.3 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2025-416)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

Une question d'un membre porte sur le motif justifiant le moment de la présentation du rapport d'activités du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA) fixé à la séance du CU du 9 juin 2026 alors qu'il n'y a eu aucun rapport à ce jour depuis la création du comité.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-145

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025.

La proposition CU-2025-145 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 1 contre, 4 abstentions).

6. Calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2028

- Adoption (DA-2025-417)

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-146

D'adopter le calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2028, tel qu'il figure au document DA-2025-417.

La proposition CU-2025-146 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 1 contre, 4 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT

7. Comité exécutif: rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2025 (DA-2025-418)

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- le procès-verbal du Comité exécutif du 30 juin 2025, notamment :
 - le point 22 « Résultats financiers 2024-2025 – Contribution de l'Université Laval au financement de dépenses d'investissement : approbation
- Précisions sur le mouvement de fonds de 14 M\$, sa provenance et son utilisation pour des projets

futurs.

- le point 23 « Versement d'avances de fonds aux clubs Rouge et Or : autorisation »
Précisions concernant le recouvrement de l'avance de fonds.
 - le point 37 « Projets de développement urbain para-universitaire : financement »
Informations concernant les projets de développement.
 - le point 8 « Création du Bureau de la conduite responsable et des conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation : autorisation »
Les impacts et les changements à venir sur la gestion de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval à la suite de la création du bureau.
- le procès-verbal du Comité exécutif du 26 août 2025, notamment:
 - le point 21 « Adjoint au vice-recteur exécutif : nomination »
La description du poste, les précisions sur le mandat, notamment la possibilité de renouvellement, ainsi que le processus de mise en candidature.

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-147

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-418.

La proposition CU-2025-147 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 5 abstentions).

8. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU)

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) informe que le Comité s'est réuni pour une séance de travail le 12 juin afin d'analyser les résultats de la dernière évaluation du CU. Une séance régulière a également eu lieu le 12 septembre.

Outre ses points statutaires et ceux inscrits à l'ordre du jour du CU, les membres du CGCU ont pris connaissance du rapport de présences au CU pour l'année 2024-2025, ont discuté de la rencontre d'accueil CU-CA qui aura lieu le 21 octobre ainsi que d'une formation sur le rôle des membres du CU.

8.1 Plan d'action CGCU 2025-2026 découlant de l'évaluation du Conseil universitaire

La proposition du plan d'action découle de l'évaluation du CU en lien avec son fonctionnement. Il met l'accent sur deux enjeux majeurs, soit : 1) Les règles de procédure (l'article 62 des Statuts qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 stipule que jusqu'à l'adoption de règles, le Guide de procédure des assemblées délibérantes du Secrétariat général de l'Université de Montréal s'applique); et 2) le rôle d'une personne membre au CU. Le plan vise à optimiser les séances et à encourager l'expression de chacun des membres au sein du Conseil, tout en évitant la multiplication des réunions et l'imposition de règles trop rigides.

Pour la prochaine année, le Comité propose de mettre en œuvre le Plan sous forme de projet pilote, afin d'expérimenter et d'évaluer les mesures proposées. Ce projet permettra d'analyser les différentes règles et de faire des ajustements au besoin en fonction de la réalité du CU.

Présidence d'assemblée

Une présidence neutre est essentielle. La rectrice préside le CU en tant que présidente du CU, et il est suggéré de s'adresser à elle en ces termes. Conformément aux bonnes pratiques et au Guide de procédure de l'UdM, elle devra céder temporairement son rôle de présidente lorsqu'elle souhaite intervenir en tant que rectrice. Par ailleurs, un rôle central sera également confié aux vice-recteurs responsables des dossiers.

Temps de parole

Le Comité a discuté des moyens d'encourager le dialogue tout en restant efficace. Il est suggéré d'inclure un temps indicatif pour chaque sujet à l'ordre du jour, sans que cela devienne contraignant. Il est également

proposé d'adopter une discipline accrue dans les interventions, avec une gestion de la présidence qui veille à ce que les discussions restent centrées sur le sujet et se concentrent sur la proposition.

Période de questions

Dans les Règles de procédure du CU actuellement en vigueur, il est déjà prévu un maximum de 20 minutes à la fin des séances. Par souci d'efficacité, il est aussi mentionné que les questions soient transmises par écrit avant la séance du CU, de sorte que les réponses seront plus complètes.

Formation

Une formation sera offerte aux membres du CU en collaboration avec le Collège des administrateurs des administrateurs de sociétés (CAS). Cette formation d'une durée de deux heures, vise à améliorer la compréhension du rôle que doit exercer les membres et le fonctionnement de l'instance.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Divers aspects du fonctionnement et de la gouvernance du CU et du CGCU;
- La pertinence de réviser le mandat du CGCU avant l'adoption de son plan d'action;
- Le besoin d'améliorer les règles de fonctionnement du CU et l'importance de la participation du CU à l'élaboration de ces règles;
- Le Guide de procédure des assemblées délibérantes du Secrétariat général de l'UdM;
- L'interprétation du plan d'action du CGCU et l'orientation qui s'en dégage. L'importance de clarifier par écrit certains éléments du plan, notamment ceux qui favorisent les échanges et les délibérations;
- Une réflexion sur l'élargissement du mandat du CGCU pour améliorer l'efficacité du CU tout en maintenant un équilibre avec la délibération;
- La distinction entre le fonctionnement d'un Conseil d'administration (CA) et celui d'un CU, décrit comme une assemblée délibérante où des discussions politiques et des désaccords sur la structure de l'université doivent pouvoir s'exprimer librement;
- Le problème structurel de gouvernance, suggérant la pertinence d'avoir une tierce partie indépendante pour trancher les désaccords et débats, afin d'éviter les conflits d'intérêts et garantir des délibérations pacifiques;
- La question de la référence à la présidente du CU comme "Madame la Présidente" plutôt que "Madame la Rectrice", estimant que cela reflète une dysfonction;
- L'importance de la documentation écrite pour assurer la transparence et la continuité des débats;
- La mise en garde contre l'utilisation des limites de temps qui peuvent interrompre les discussions importantes;
- Le rôle des membres du CU selon la représentation de leur groupe issu de différentes catégories;
- Les préoccupations structurelles et procédurales qui nécessitent une attention urgente pour l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité du CU;
- La signification dans le plan d'action de l'expression « être solidaire des décisions du CU »;
- La clarification du rôle de la secrétaire générale et de la rectrice au sein du CGCU.

La présidente du CGCU convient qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements au Plan d'action et de revenir au CU avec une seconde version lors d'une séance ultérieure.

8.2 Processus d'appel de candidatures pour les nominations faites par le Conseil universitaire

8.3 Procédure de nomination des membres du CGCU

La présidente du CGCU aborde plusieurs aspects du Processus d'appel pour les nominations faites par le CU, ainsi que la Procédure de nomination des membres du CGCU, lors d'une même présentation.

Un processus est proposé pour les nominations faites par le CU au CGCU et au Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA). La fiche qui a été déposée aux membres du CU sera modifiée

pour préciser que ce processus concerne uniquement ces deux comités. Si, à l'avenir, d'autres comités nécessitent un processus, celui-ci serait présenté au CU.

Les critères de compétences nécessaires pour siéger au CGCU et au CPPLA ont déjà été établis par le CU, respectivement dans le mandat du CGCU et dans la Procédure de désignation des membres du CPPLA. Le rôle du CGCU est donc de s'assurer que ces critères sont clairement indiqués dans les appels de candidatures et que les dossiers reçus permettent de relier les compétences requises aux qualités des personnes candidates.

Dans le même esprit, la Procédure de nomination des membres du CGCU inclut les différentes modalités pour une nouvelle nomination, un renouvellement de mandat et la nomination de la présidence du Comité.

La présidente du CGCU mentionne que le formulaire de mise en candidature a été amélioré avec l'ajout d'une section de consentement pour le partage des CV avec les membres du CGCU et du CU.

En réponse aux commentaires des membres du CU, la présidente du CGCU souligne que :

- la référence à un membre provenant de l'extérieur de l'Université dans la section intitulée « Balises » du Processus doit être supprimée, car elle ne s'applique pas aux nominations au CGCU ou au CPPLA;
- la pertinence d'ajouter dans la Procédure une disposition stipulant que, pour les mandats renouvelables, il est nécessaire de solliciter, deux ou trois mois avant la fin du mandat, l'intention de la personne concernée quant à son souhait de renouveler ou non son mandat. En cas de non-renouvellement, il est pertinent d'ajouter une balise temporelle pour débuter la procédure, permettant ainsi de lancer l'appel de candidatures, d'analyser les dossiers et de revenir au CU;
- la pertinence de remplacer dans la Procédure la formulation « Si les membres du CU ne sont pas favorables au renouvellement » par « Le renouvellement des mandats est soumis à un vote à majorité simple » pour une meilleure compréhension;
- le retrait du point 1 intitulé « Vacance » dans le Processus, car cette étape a déjà été complétée dans le mandat du CGCU et dans la Procédure de désignation des membres du CPPLA.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La bonification du processus;
- Les critères de sélection des personnes candidates;
- La possibilité d'inclure dans la Procédure qu'il faut fournir les raisons pour lesquelles les personnes candidates souhaitent renouveler leur mandat et la raison justifiant qu'il n'y a pas d'appel de candidatures, le cas échéant.

Marie-Claude Beaulieu propose l'adoption du Processus d'appel de candidatures pour les nominations faites par le CU, appuyée par Frédéric Douville.

Madeleine Pastinelli propose un amendement au Processus d'appel de candidatures pour les nominations faites par le CU, appuyée par Chantale Jeanrie. Cet amendement vise à retirer de la proposition du Processus la notion de critères de sélection puisque ceux-ci ne relèvent pas de la responsabilité du CGCU.

La présidente du CGCU suggère qu'il soit plutôt inscrit « conformément aux critères adoptés par le CU dans le mandat du CGCU et la Procédure de désignation des membres du CPPLA ». Elle répète qu'il faut retirer le point 1 du paragraphe intitulé « Vacance » dans le Processus, car cette étape a déjà été complétée.

Un membre rappelle qu'il y a de nombreuses modifications à effectuer au Processus. S'il en est de même pour la Procédure, il demande s'il n'est pas prématuré de voter pour ces points.

La présidente du CGCU précise qu'une proposition amendée du Processus et de la Procédure sera déposée à une séance ultérieure du CU.

Avec l'accord des membres, la proposition d'amendement est retirée.

Pour l'avenir, la présidente du Conseil suggère d'inscrire « plénière » au lieu d' « adoption » dans l'ordre du jour pour ce genre de cas de figure.

NOMINATIONS

8.4 Renouvellement membre (DA-2025-419)

Le mandat d'Ivan Tchotourian vient à échéance le 26 septembre 2025 et il a manifesté son intérêt à renouveler son mandat. Unaniment le Comité recommande au CU son renouvellement afin de continuer de bénéficier de son expertise et de son expérience.

Le professeur Tchotourian expose aux membres du CU les raisons pour lesquelles il souhaite renouveler son mandat au sein du Comité.

Ivan Tchotourian se retire de la séance.

Une question d'un membre porte sur la Procédure de nomination des membres du CGCU, à savoir si un renouvellement de mandat sans appel de candidatures nécessite le dépôt d'une fiche expliquant les raisons du renouvellement et le profil du membre, suivi d'un vote.

La présidente du CGCU indique que cela sera ajouté clairement dans la Procédure.

Benjamin Montagne propose, Frank Pons appuie,

CU-2025-148

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De nommer de nouveau Ivan Tchotourian, directeur de l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA), comme membre du Comité de gouvernance du Conseil universitaire, pour un mandat de deux ans, soit du 27 septembre 2025 au 26 septembre 2027 inclusivement.

La proposition CU-2025-148 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 3 contre, 2 abstentions).

8.5 Présidence

La présidente du CGCU a terminé son mandat et ne souhaite pas le renouveler. Un appel de candidatures a donc été lancé la semaine dernière. Les membres du CU ont jusqu'au 26 septembre pour déposer leur candidature.

Le départ de la présidente fait donc en sorte que la présidence devient vacante. Après discussion lors de la dernière rencontre, le Comité a fait la recommandation à la présidente du CU de nommer Ivan Tchotourian pour assurer la continuité au sein du CGCU et compte tenu aussi de son expérience.

Une question d'un membre porte sur le siège à pourvoir au CGCU.

Frédéric Douville propose, Ludovik Levasseur appuie,

CU-2025-149

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire fait à la présidente du Conseil universitaire,

De nommer Ivan Tchotourian, comme président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire, pour un mandat de deux ans, soit du 27 septembre 2025 au 26 septembre 2027 inclusivement.

La proposition CU-2025-149 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 4 contre, 5 abstentions).

Ivan Tchotourian réintègre la séance.

9. Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative dans les mémoires et les thèses (DA-2025-420)

La présidente du Conseil indique que ce sujet pourra être abordé à nouveau lors d'une réunion du CU si le temps alloué aux discussions s'avère insuffisant.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes présente une trousse intitulée « Trousse pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IA) dans les mémoires et les thèses ». Cette initiative, lancée par le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), a conduit à la formation d'un comité de travail en collaboration avec le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes. Ce comité, composé de membres du corps professoral de diverses facultés et cultures de recherche, ainsi que de représentants de différentes instances de l'Université, a mené une consultation auprès de divers groupes représentant la communauté universitaire, les facultés et les trois commissions permanentes.

Cette démarche vise à fournir un outil supplémentaire dans le contexte des bouleversements que l'IA apporte dans le milieu de l'enseignement supérieur. La trousse est conçue pour outiller les personnes étudiantes ainsi que de soutenir les directions de recherche, en favorisant une utilisation responsable et éthique de l'IA. Elle inclut une déclaration de l'utilisation de l'IA dans les mémoires et thèses obligatoire à partir de janvier 2026. Cette trousse encourage la communication entre la direction de recherche et la personne étudiante pour clarifier ce qui est permis ou non. Les personnes étudiantes sont encouragées à documenter l'usage de l'IA tout au long de leur travail et à le déclarer en toute transparence dans l'avant-propos de leur thèse ou mémoire. Elle propose des balises pour guider les personnes étudiantes, ainsi que leurs professeurs et professeuses, dans l'utilisation de l'IA. Un journal de bord accompagne les personnes étudiantes dans leur réflexion sur l'usage de l'IA, leur permettant de penser constamment à son utilisation et à ses implications.

La doyenne de la FESP souligne la nécessité de développer une culture d'encadrement adaptée à l'ère de l'IA et l'importance de la collaboration et de la communication au sein de l'université. Elle annonce la mise en place d'activités pour établir une compréhension commune et des pratiques claires concernant l'utilisation de l'IA. La doyenne mentionne aussi la déclaration obligatoire de l'utilisation de l'IA dans les travaux académiques. Elle souligne l'importance des discussions entre les directions de recherche et les personnes étudiantes pour définir des pratiques acceptables selon les disciplines et cultures spécifiques. La trousse sera accessible en ligne sur une page web dès le 24 septembre. Par ailleurs, les commentaires recueillis lors du CU seront transmis au Conseil de la FESP, qui travaillera cette année à développer des ressources plus avancées et à solliciter des personnes expertes pour accomplir ce travail. La doyenne participera notamment dès la semaine prochaine à un sommet mondial sur les études supérieures qui portent spécifiquement sur l'IA dans les études supérieures pour être à la fine pointe des développements mondiaux en cette matière.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Des préoccupations concernant le sentiment de sanction omniprésent que pourraient ressentir les personnes étudiantes;
- L'utilité d'encourager les personnes étudiantes à mieux comprendre l'IA générative;
- La responsabilité des apprenantes et apprenants ainsi que des superviseurs qui pourrait engendrer des tensions au sein des équipes de recherche;
- L'importance de sensibiliser également les professionnelles et professionnels de recherche qui jouent un rôle crucial;
- Les risques psychosociaux potentiels pour les personnes étudiantes de 2^e et 3^e cycle, qui utilisent déjà l'IA générative depuis des années, et qui pourraient être perturbés par les nouvelles exigences de déclaration et de sanction;
- La lourdeur administrative des propositions et l'impact sur la charge de travail du corps professoral;
- Les balises sur la définition de l'IA générative, la clarification que l'IA n'est qu'un outil et non le fondement de la réflexion ou de l'intégrité des personnes étudiantes;
- La possibilité de développer des formations pour apprivoiser ces technologies, en mettant l'accent sur l'intégrité en tant que facteur humain indépendant de l'IA, ainsi que sur les biais conscients et les biais de conception de l'IA;

- La suggestion d'un microprogramme de formation en IA, en collaboration avec diverses initiatives existantes à l'Université, afin de mieux encadrer et responsabiliser les utilisatrices et utilisateurs;
- L'appréciation de la liberté donnée au corps professoral et aux équipes de recherche, ainsi que la clarté et la transparence;
- La possibilité d'orienter davantage le corps professoral dans les évaluations avec les personnes étudiantes notamment avec la création de capsules vidéo.

10. Mandat des Commission pour 2025-2026

10.1 Mandat de la Commission des études pour 2025-2026 (DA-2025-421)

La présidente de la Commission des études mentionne les éléments les plus importants du mandat 2025-2026, à savoir :

- 1) l'examen des programmes de grade;
- 2) le mandat particulier confié à la Commission en 2023-2024 portant sur l'innovation, l'enseignement. Ce mandat se poursuit actuellement cet automne et un avis devrait être déposé d'ici la fin de l'année;
- 3) en conformité avec la Politique de planification stratégique de l'Université Laval, le mandat de faire une analyse prospective qui sera déposée à la fin de l'année 2026;
- 4) dans le cadre des chantiers transformateur, poursuivre son analyse de l'intelligence artificielle au niveau de la rédaction des procès-verbaux;
- 5) conséquemment aux changements engendrés par les nouveaux Statuts, intégrer les éventuels changements dans la composition des membres de la Commission des études.

Une question d'un membre porte sur la réflexion des modes d'encadrement de l'IA au niveau des ressources institutionnelles.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances souligne l'impact omniprésent de l'IA sur tous les aspects de la vie, y compris la carrière professorale et l'ensemble de la communauté universitaire. Pour répondre à ces enjeux, un forum permanent sur l'intelligence artificielle sera mis en place. Ce forum abordera non seulement les études, mais aussi la recherche, la carrière universitaire et l'administration, permettant un suivi actif de ces domaines.

Anabelle Viau-Guay propose, Frank Pons appuie,

CU-2025-150

De recevoir le mandat de la Commission des études au Conseil universitaire pour l'année 2025-2026, tel qu'il figure au document DA-2025-421.

La proposition CU-2025-150 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 contre, 3 abstentions).

10.2 Mandat de la Commission des affaires étudiantes pour 2025-2026 (DA-2025-422)

La présidente de la Commission des affaires étudiantes mentionne les éléments les plus importants de son mandat 2025-2026, à savoir :

- 1) finaliser le mandat en cours portant sur la perspective étudiante sur les systèmes d'intelligence artificielle générative. La Commission a exploré les usages et les besoins des personnes étudiantes, notamment par le biais de consultations et de groupes de discussion. Un sondage a été lancé en collaboration avec l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA pour recueillir les perceptions et besoin des personnes étudiantes. L'Avis est en rédaction et sera présenté au courant de l'automne 2025.
- 2) en conformité avec la Politique sur la planification stratégique institutionnelle de l'Université Laval, entreprendre le mandat d'une réflexion prospective intitulée : « Université Laval 2035 : évolution des profils étudiants ». Un nouvel avis prospectif sera déposé à l'automne 2026, afin d'être mis à la disposition des différentes équipes souhaitant participer aux élections au rectorat prévues en 2027. Le mandat prospectif vise à anticiper les évolutions des profils étudiants d'ici 2035, en tenant compte des changements sociaux, économiques et pédagogiques. Ce mandat inclut l'exploration des enjeux

liés à la conciliation études-travail, l'identification des obstacles spécifiques rencontrés par les jeunes hommes dans leur parcours universitaire, et la documentation des besoins émergents des premiers peuples sur le campus. La Commission prévoit de mettre à jour les profils étudiants en fonction des tendances actuelles et futures, en consultation avec les parties prenantes de la communauté universitaire.

Carmen Bernier propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-151

De recevoir le mandat de la Commission des affaires étudiantes au Conseil universitaire pour l'année 2025-2026, tel qu'il figure au document DA-2025-422.

La proposition CU-2025-151 est adoptée à la majorité des voix (46 pour, 3 abstentions).

11. Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)

- Évaluation périodique

11.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2025-423)

Le président de la Commission de la recherche présente l'évaluation du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), soulignant son caractère multidisciplinaire et son rayonnement public.

Fondé en 1972, ce centre a reçu sa première reconnaissance institutionnelle en 1976. Il compte 28 membres réguliers, dont 19 sont rattachés à cinq facultés, 9 départements et plusieurs disciplines. Le Centre compte également, 113 personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, quatre stagiaires au postdoctorat et treize personnes professionnelles de recherche, dont huit à temps complet. Quinze des membres du CRAD sont aussi membres du regroupement stratégique « Villes, Régions, Monde » financé par les trois entités du Fonds de recherche du Québec (Société et culture, Nature et technologie, Santé) et les trois grands organismes canadiens (CRSH, CRSNG, IRSC).

La programmation de recherche du CRAD est d'un haut niveau de pertinence scientifique alignée avec le plan institutionnel de développement de la recherche, ciblant des problématiques qui touchent l'aménagement du territoire et portent sur : 1) le design urbain, 2) la qualité du milieu de vie, 3) le patrimoine bâti; 4) le transport en commun et l'environnement; 5) la qualité de l'eau; et 6) la gestion des plantes envahissantes. Les recherches réalisées sont originales, diversifiées et ont une grande portée sociale et économique, contribuant à améliorer la qualité de vie et à préserver l'environnement.

Les membres du CRAD ont un rayonnement important, notamment dans les dossiers touchant le 3e lien et le projet de transport structurant à Québec. Les membres sont régulièrement sollicités par différentes instances gouvernementales pour fournir des avis sur des problématiques reliées à l'aménagement du territoire, la mobilité, des enjeux climatiques et plusieurs autres.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre, incluant le pourcentage des subventions obtenues ainsi que la provenance du financement de ses activités. Le Centre a connu une croissance significative de son financement. La viabilité du CRAD est bien démontrée tant par ses effectifs que par ses ressources financières.

Le président détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications, des communications, de la formation des étudiantes et étudiants, des codirections à la recherche et du nombre de personnes diplômées.

La Commission encourage la direction du Centre à poursuivre ses efforts pour promouvoir la recherche sous toutes ses formes et à valoriser les productions moins traditionnelles. Elle recommande également de renforcer l'appui des facultés hôtes et de considérer la mise en place d'une codirection pour alléger la gestion administrative.

Pierre-Olivier Méthot propose, Hélène Martin appuie,

CU-2025-152

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), tel qu'il figure au document DA-2025-423.

La proposition CU-2025-152 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 abstention).

11.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Julie Méthot propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2025-153

De renouveler le statut de centre reconnu au Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD); et

De confier à la Commission de la recherche le mandat d'évaluer le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) dans cinq ans.

La proposition CU-2025-153 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 abstention).

12. Maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte et maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne : modification des exigences d'admission

12.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-424)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes explique que la modification des exigences d'admission proposée consiste en l'ajout d'un questionnaire complémentaire, plus précis, axé sur les compétences cliniques. Ce questionnaire inclura des situations professionnelles représentatives de scénarios de cas cliniques. Les programmes concernés sont ceux des infirmières praticiennes spécialisées (IPS), des programmes de maîtrise dont le processus d'admission est particulièrement ciblé, car les personnes candidates sont déjà infirmières ou infirmiers expérimentés. Cette modification a été recommandée par le Conseil facultaire de la Faculté des sciences infirmières.

Une question d'une membre porte sur l'encadrement ou la présence de spécialistes qui accompagnera la faculté dans la conception de l'outil d'évaluation.

Maurice Doyon propose, Julie Méthot appuie,

CU-2025-154

D'autoriser l'ajout du questionnaire complémentaire sur les compétences cliniques dans les exigences d'admission de la maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte et de la maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne, à compter de la session d'automne 2026.

La proposition CU-2025-154 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 2 abstentions).

13. Programme de certificat en biotechnologie : suspension des admissions

13.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-425)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le programme de certificat en biotechnologie, créé en 1997, est affilié à la Faculté des sciences et de génie et proposé en partenariat avec le Cégep de Lévis. Au fil des années, le besoin pour ce programme semble avoir évolué, comme en témoigne la diminution des inscriptions. En 2024-2025, seulement quatre nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

Les personnes étudiantes intéressées par les thématiques du certificat en biotechnologie, lorsqu'elles sont au niveau cégep, se tournent souvent vers d'autres programmes techniques qui abordent des sujets similaires. Une fois à l'université, elles sont orientées vers des programmes tels que les sciences biomédicales, la biochimie, les sciences et technologies des aliments, l'environnement ou la biologie, qui couvrent des contenus proches de ceux enseignés dans le certificat.

Julie Méthot propose, Frank Pons appuie,

CU-2025-155

De suspendre, à compter de la session d'automne 2026, les admissions au certificat en biotechnologie.

La proposition CU-2025-155 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 2 abstentions).

Linda Saucier s'abstient de voter.

HUIS CLOS COURANT

NOMINATION

14. Ombudsman : recommandation au Conseil d'administration

Ajournement de la séance

Pascale Fleury propose, Frank Pons appuie,

CU-2025-157

La séance ordinaire du 23 septembre 2025 est ajournée au 4 novembre 2025.

La proposition CU-2025-157 **est adoptée** à la majorité des voix (30 pour, 3 contre, 2 abstentions).

La séance est ajournée à 12 h 05.

Séance ordinaire ajournée

4 novembre 2025, 8 h 30

Salle du Conseil (3632) Pavillon Louis-Jacques-Casault

Personnes présentes :

Audette, Marie	Fleury, Pascale	Morin, Jean-François
Ayihounton, Mahouna Gael Précieux	Gauvin, Jean-François	Pastinelli, Madeleine
Bastien, Josée	Gélinas, Nancy	Perron, Guillaume
Beaulieu, Marie-Claude	Gélineau, François	Pilote, Annie
Bergeron, Cathia	Gomez-Perez, Muriel	Pons, Frank
Bernier, Carmen	Guérette, Yves	Rainville, Simon
Bhiry, Najat	Jackson, Philip	Richard, Darren Edward
Boudreau, Stéphane	Jeanrie, Chantale	Roberge, Jacynthe
Boudreault, Nathalie	Kablan, Serge A.	Roche, Stéphane
Bourgoin, Sylvain-Georges	Lacroix, René	Rodrigue, Marie-Josée
Brouillet, Eugénie	Laflamme, Anne-Marie	Roy, Denis
Campana, Aurélie	Lampron, Louis-Philippe	Saucier, Linda
Chandad, Fatiha	Lapointe, Line	Schneider, Cyril
D'Amours, Sophie	Larose, Nathalie	Sirois, Pauline
Darveau, André	Lefebvre, Nadège	Stylios, Alexandre
Desputeau, Francis	Lépinay, Frédéric	Tchotourian, Ivan
Douville, Frédéric	Martin, Hélène	Tremblay, Yves
Doyon, Maurice	Méthot, Julie	Viau-Guay, Anabelle
Duchesneau-Turgeon, Coralie	Méthot, Pierre-Olivier	
Faucher, Alain	Morin, Charles M.	

Personnes absentes :

Arsenault, Marie	Grenier, Jean-Noël	Raymond, André
Charette, Louise	Mbourou Azizah, Ginette	Senécal, Caroline
Fougères, André	Montagne, Benjamin	Tounkara, Salimatou-Ismael
Ghaouti, Loubna	Mpey, Giresse Ilimi	
Goulet, Vincent	Paquin, Jonathan	Viau, Alain A.

Réouverture de la séance ordinaire ajournée

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire ajournée réouverte le 4 novembre 2025 à 8 h 33.

ORDRE DU JOUR COURANT

15. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

- La nouvelle procédure de stationnement à l'Université : ses impacts sur le programme jeunesse, les activités organisées au PEPS et le recrutement des formateurs et formatrices (l'augmentation des frais de stationnement équivaut à une diminution de leur rémunération). L'importance de la mise en

place d'un suivi régulier de ces impacts afin d'ajuster le système au besoin et garantir son bon fonctionnement;

- L'ombudsman : la différence entre son rôle intérimaire et substitut, la précision sur sa nomination en lien avec la formulation de l'article 211 des Statuts, le dépôt des candidatures au CU;
- La possibilité de soumettre toutes les questions plutôt que de se décaler dans le temps et l'importance de remonter le point « Questions des membres » plus tôt dans l'ordre du jour pour ne pas risquer de remettre le point à plus tard où les questions perdraient de leur pertinence;
- La soumission de questions à l'avance, le traitement des questions dans l'ordre du jour et le report;
- La priorité des sujets à traiter à l'ordre du jour et le traitement des questions d'actualité et d'intérêt public;
- La procédure de nomination des professeures et professeurs au CA, ainsi que le traitement du renouvellement des personnes en poste. Les clarifications quant au processus de nomination utilisé et son état actuel.

16. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Stéphane Roche propose,

CU-2025-158

De lever la séance.

La proposition CU-2025-158 **est adoptée**.

La séance est levée à 8 h 56.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Anne-Marie Laflamme